



Résiliation d'un bail meublé

Par **jack13**, le **28/03/2008** à **18:47**

si un locataire refuse la lettre recommandée pour résilier un bail locatif en meublé que faire ?
peut elle aussi refuser un acte d'huissier ?
sinon que faire ?
merci d'avance

Par **Mike46**, le **29/03/2008** à **13:53**

Bonjour,
Vous avez un motif sérieux et valable pour rompre le bail ?
Cordialement

Par **jack13**, le **29/03/2008** à **14:07**

oui car très mauvais locataire comme cette partie loué fait partie de mon domicile par le fait nous sommes donc voisins et je ne desir pas renouveler le bail avec ce locataire.
dégradation des parties communes (écrit sur les portes des messages, abîme les peintures et portes avec son vélo etc)
c'est le premier locataire aussi mauvais que j'ai eu
normalement je ne loue pas de studio qu'à des étudiants sur ce point il m'a menti il n'a pas étudié, cela me servira de leçon je serais plus méfiant à mon prochain locataire .
c'est un bail meublé d'un an.
pour mes premières questions
(si un locataire refuse la lettre recommandée pour résilier un bail locatif en meublé que faire ?
peut elle aussi refuser un acte d'huissier ?
sinon que faire ?
merci d'avance)
il reste 11 mois sur le bail et avant la fin du bail je sais que c'est très difficile mais à la fin du bail
Merci à tous d'avance

Par **Mike46**, le **29/03/2008** à **14:34**

Vous pouvez bien évidemment faire intervenir un huissier de justice pour signifier au locataire la fin de son bail. Cette signification doit-être faite au moins 3 mois avant la fin du bail et ne prendra effet qu'à la date anniversaire du bail.rnIl faut également un motif légitime et sérieux pour évincer un locataire:rn-non paiement du loyer,rn-défait d'assurance,rn-Reprise à usage personnel (ascendant descendant).rn-vente.rnCordialement

Par **jack13**, le **29/03/2008** à **15:54**

je vous remercie pour c'est renseignementsrncomme ce studio est dans ma propriété je le reprendrais pour mon usage personnel d'ou question : pendant combien de temps je ne pourrais pas reloué?rn: si il refuse le recommandé peut il refusé un acte d'huissier?rnencore merci